

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01140

Numéro SIREN : 750 325 425

Nom ou dénomination : 3D ORGANISATION

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2020 sous le numéro de dépôt 15875

Greffe du tribunal de commerce de Versailles



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/15875

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : 3D ORGANISATION

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 750 325 425

N° gestion : 2012 B 01140

3D ORGANISATION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 626 €
2, Rue de la Haie aux Vaches
78690 Les Essarts-le-Roi

RCS Versailles 750 325 425

Rapport du Commissaire à la Transformation et du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la société 3D ORGANISATION, Société à Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée

(Art. L. 224-3 et L. 223-43 du Code de commerce)

35, rue de Rome - 75008 Paris - Tél : 01.45.61.20.40 - Fax : 01.45.61.21.04
Sarl au capital de 1 300 000 € - RCS Paris B 490 092 574

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code par décision unanime des Associés en date du 25 juin 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société (art. L. 223-43)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse et de nos constats se résume comme suit :

- La société 3D ORGANISATION est une SARL qui a pour objet, en France et à l'étranger :
 - o la création, l'achat, la vente et l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration, de traiteur, d'organisation de séminaires et de toutes activités événementielles;
 - o la participation, directe ou indirecte, de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous les objets similaires, connexes ou complémentaires.
 - o et toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales pouvant se rattacher, directement ou indirectement à cet objet ou à tous les objets similaires, connexes ou complémentaires.
- Les derniers comptes annuels, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ou d'une revue limitée, tels qu'ils nous ont été communiqués ont été approuvés par les Associés et sont relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019. Ils ont été établis par un Expert-Comptable dans le cadre de la mission de tenue et de présentation des comptes annuels qui lui a été confiée.

Ces comptes font apparaître les principaux éléments de patrimoine suivants :

- ✓ des capitaux propres de 132 020 € intégrant 7 626 € de capital social composé de 100 parts sociales ayant un nominal unitaire de 76,26 €, de réserve légale et de report à nouveau pour un montant total de 76 876 €, et d'un bénéfice de 47 519 € relatif à l'exercice 2019 ;
- ✓ un total bilan d'un montant net de 362 786 €, essentiellement composé :
 - (i) d'immobilisations nettes pour de 59 691 € ;
 - (ii) de créances d'exploitation pour 87 749 €
 - (iii) de trésorerie pour un montant net positif de 188 218 € ;

- (iv) de dettes financières diverses pour un total de 40 661 € ;
- (v) de dettes fournisseurs pour 68 894 € ;
- (vi) de dettes fiscales et sociales pour 54 296 €.

2. Mission du Commissaire à la transformation (art. L. 224-3)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Paris, le 7 juillet 2020

BCRH & Associés

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

Paul Gauteur

